



Règlement du jeu-concours "10 ans HaPy Saveurs"

Article 1 – Organisation

Le label **HaPy Saveurs**, porté par l'association Ambition Pyrénées dont le siège est situé au 6 rue Gaston Manent, 65000, Tarbes, organise un **jeu-concours gratuit sans obligation d'achat** intitulé « **10 ans HaPy Saveurs** », accessible depuis le compte Instagram officiel @hapysaveurs.

Ce jeu est destiné à célébrer les 10 ans du label HaPy Saveurs et à valoriser ses adhérents et leur engagement en matière d'approvisionnement local.

Article 2 – Durée du concours

Le jeu se déroule du **jeudi 27 novembre 2025 au jeudi 25 décembre 2025 inclus**, selon le calendrier suivant :

- Publication du **1er lot** : 27 novembre 2025
- Publication du **2e lot** : 4 décembre 2025
- Publication du **3e lot** : 11 décembre 2025
- Publication du **4e lot** : 18 décembre 2025
- Publication du **5e lot** : 25 décembre 2025

Chaque jeu hebdomadaire est ouvert à la participation du **jeudi 18h au dimanche minuit**.

Le tirage au sort du gagnant de la semaine aura lieu le **lundi suivant**, et le résultat sera annoncé sur le compte Instagram @hapysaveurs.

Article 3 – Conditions de participation

Le jeu est **ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine**, à l'exclusion des membres de l'équipe HaPy Saveurs et de leurs familles.

Pour participer, il suffit de :

1. **Suivre** le compte Instagram @hapysaveurs et celui/ceux de(s) adhérent(s) si renseigné dans la description du post,
2. **Aimer (liker)** la publication du jeu concernée,
3. **Commenter** sous la publication en **mentionnant un(e) ami(e)** à qui vous feriez découvrir les saveurs des Hautes-Pyrénées.

4. (Facultatif) **Partager** le post en story pour augmenter vos chances de gagner.

Une seule participation par personne et par post est autorisée (même compte Instagram).

Toute participation incomplète, frauduleuse ou ne respectant pas ces conditions sera considérée comme nulle.

Article 4 – Désignation des gagnants

Chaque lundi suivant la fin du jeu hebdomadaire, un **tirage au sort aléatoire** sera effectué parmi les commentaires valides à l'aide d'un outil de tirage en ligne (type *Instagram Comment Picker* ou équivalent).

Un (1) gagnant sera désigné par lot, soit un total de **dix (10) gagnants** pendant la période du concours.

Les gagnants seront contactés **par message privé Instagram** depuis le compte officiel @hapysaveurs pour organiser la remise du lot (envoi postal ou récupération chez l'adhérent). Si le gagnant ne répond pas dans un délai de **7 jours**, le lot sera attribué à un suppléant tiré au sort.

Article 5 – Description des lots

Les différents lots sont fournis par les **adhérents HaPy Saveurs** partenaires du jeu. Chaque lot est constitué de produits et d'expérience issus du territoire des Hautes-Pyrénées.

La valeur indicative de chaque lot est comprise entre 40 à 250 €.

Liste des lots :

Les lots ne peuvent être ni échangés ni remboursés, ni transformés en contrepartie financière.

Article 6 – Responsabilités

Le présent jeu n'est **ni organisé ni sponsorisé par Instagram**, qui ne saurait être tenu responsable de son déroulement.

HaPy Saveurs se réserve le droit d'écourter, prolonger, modifier, suspendre ou annuler le jeu en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles. Sa responsabilité ne saurait être engagée en cas de dysfonctionnement du réseau Internet ou de l'application Instagram.

Article 7 – Données personnelles (RGPD)

Les informations recueillies dans le cadre du jeu (nom d'utilisateur Instagram, échanges par message privé, coordonnées postales des gagnants) sont **nécessaires à la gestion du concours** et à l'attribution des lots.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, chaque participant dispose

d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition à ses données en écrivant à : ✉ contact@hapy-saveurs.com (ou autre adresse officielle).

Les données collectées ne seront ni vendues ni transmises à des tiers extérieurs au jeu.

Elles seront conservées uniquement le temps nécessaire à la gestion du concours et supprimées dans un délai maximum de 3 mois après la fin du jeu.

Article 8 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique **l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.**

Le règlement complet est disponible gratuitement sur simple demande à :

✉ contact@hapy-saveurs.com et peut être consulté via le lien indiqué en bio sur le compte Instagram @hapysaveurs pendant toute la durée du jeu.